

Premier ministre, le ministre des Affaires des anciens combattants, le ministre des Mines et ressources, le directeur du rétablissement des soldats et de la loi sur les terres aux anciens combattants ou tout autre fonctionnaire du gouvernement au sujet de la requête de l'Association des soldats-colons du Canada demandant que les anciens combattants de la première Grande guerre, détenant des contrats avec la Commission de l'établissement de soldats au 31 mars 1944, reçoivent le titre incontesté de leurs terres sans autres déboursés après ladite date.

M. *Fair*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938".

M. *Fair*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935".